

2019

*Vous agissez en faveur de  
l'égalité, de la citoyenneté, de la  
diversité et du respect de tous ?*

## **DEVENEZ PARTENAIRE ÉGALITÉ**

*Rejoignez un réseau riche  
de plus d'une cinquantaine  
d'acteurs locaux.*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**

Partenaires-Égalité et un réseau professionnel coordonné par Grenoble-Alpes Métropole pour réduire les inégalités et les discriminations au sein des institutions, des entreprises et des associations.



---

## LA DISCRIMINATION, UN PROBLÈME D'ACTUALITÉ

Selon une étude récente\*, dans la métropole grenobloise, 2/3 des acteurs travaillant en lien avec les quartiers dits « prioritaires » estiment que leurs habitants subissent régulièrement ou très souvent des inégalités de traitement ou des discriminations. Au-delà des quartiers prioritaires et de la Métropole, une étude du Bureau International du Travail de 2008 montre par exemple, que 4 fois sur 5 un candidat au patronyme « européen » est choisi, à situation égale.

---

### VOUS AVEZ DIT « DISCRIMINATION » ?

Une discrimination, c'est une limitation de l'accès aux ressources sociales et économiques (emploi, logement, éducation, santé, loisirs...), sur la base de critères touchant :

- l'identité personnelle (sexe, handicap, origine réelle ou supposée, orientation sexuelle, état de santé...).
- les droits fondamentaux (convictions religieuses, opinions politiques, activités syndicales...).

Productrice d'inégalité et d'exclusion, elle a un effet profond et destructeur sur les personnes qui la subissent, c'est pourquoi elle est punie par la loi.

Or, elle est souvent peu reconnue, peu sanctionnée, voire retournée contre les victimes, ce qui a pour effet de redoubler la violence subie. Elle représente donc un danger pour la cohésion sociale.

## POURQUOI CE RÉSEAU ?

Trois-quarts des acteurs professionnels métropolitains interrogés\* ont émis le souhait d'être soutenus afin que leur structure travaille et favorise davantage l'égalité et la non-discrimination.

Il est parfois difficile de repérer et d'agir face à des situations de discriminations ou d'orienter les publics concernés vers la bonne structure. Par ailleurs, aucun lieu n'existe aujourd'hui pour rassembler les informations, se former et partager les expériences.

Pourtant, agir ensemble permettrait de viser une égalité de traitement, réguler et prévenir les inégalités et les discriminations, de modifier les pratiques professionnelles et collectives et de sanctionner le cas échéant.

**Grenoble-Alpes Métropole propose aux structures partenaires de se rassembler pour travailler et veiller ensemble à garantir l'égalité de traitement et améliorer l'accès aux droits de tous.**

*\*enquête sur les discriminations réalisée en 2015 dans la métropole grenobloise auprès des structures engagées dans le Contrat de Ville par Grenoble-Alpes Métropole.*

## LE RÉSEAU DES « PARTENAIRES-ÉGALITÉ »

- Vous recevez du public et vous êtes acteur de la justice et du droit, association de lutte contre les discriminations, association d'information sur les droits et la défense de publics, collectivité, structure de l'emploi, de l'éducation, du logement, du sport, de la santé, partenaire du Contrat de Ville.
- Vous agissez déjà en faveur de l'égalité, la citoyenneté, la diversité et le respect de tous.

REJOIGNEZ LE RÉSEAU  
DES PARTENAIRES-ÉGALITÉ.

## ÊTRE PARTENAIRE-ÉGALITÉ

C'est agir en faveur de l'égalité réelle pour le logement, l'emploi, l'accès aux biens et services, qu'ils soient publics ou privés, en prenant 4 engagements.

### ENGAGEMENT N° 1 : AGIR FACE À DES SITUATIONS DE DISCRIMINATION

**REPÉRER** : qualifier les situations discriminatoires

**AGIR** : traiter les situations et orienter les personnes victimes qui le souhaitent vers les structures compétentes pour les accompagner dans la mobilisation du droit.

**VEILLER** : faire évoluer la problématique et accompagner le changement de pratiques professionnelles vers plus d'égalité.

Appui de Grenoble-Alpes Métropole : animer la cellule de veille et d'actions (plus de 80 situations déjà traitées) et proposer une aide à la qualification juridique des situations.

### ENGAGEMENT N° 2 : FAIRE ÉMERGER LA PAROLE DES CITOYENS SUR CES QUESTIONS

**INFORMER** : informer les habitants sur les discriminations et leurs droits.

**DÉBATTRE** : organiser des débats sur les questions d'égalité et de discriminations.

Appui de Grenoble-Alpes Métropole : animer une « université populaire » sur l'égalité, la laïcité et les discriminations pour interagir avec les citoyens.

### ENGAGEMENT N° 3 : ENGAGER UNE DÉMARCHE INTERNE

**FAIRE LE BILAN** : Réfléchir à l'évolution des pratiques de sa propre structure.

**AGIR EN INTERNE** : Aller vers plus d'égalité grâce à la mise en place d'actions concrètes : formation du personnel, adaptation des normes et procédures, cellule de veille, évaluation.

### ENGAGEMENT N° 4 : COMMUNIQUER SUR L'ÉGALITÉ, LA DIVERSITÉ ET LA CITOYENNETÉ

**VALORISER** : promouvoir la problématique en interne et autour de sa structure.

**PROMOUVOIR** : communiquer sur le réseau et ses engagements.

Pour vous soutenir dans votre démarche, Grenoble-Alpes Métropole met à votre disposition des formations-actions :

- atelier du savoir : notions fondamentales
- atelier du changement : changer nos systèmes, agir juridiquement, animer le débat.

## GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, UN ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les institutions ont un rôle déterminant dans l'accès aux droits, à l'emploi, au logement, aux biens et services.

C'est pourquoi Grenoble-Alpes Métropole, qui porte le Contrat de Ville, travaille en partenariat avec les acteurs de terrain dans le cadre du Plan Métropolitain de Prévention et de Lutte contre les Discriminations. Elle propose à ce titre des ressources et des actions pour devenir acteur de l'égalité et de la non-discrimination à travers le réseau des "Partenaires-Égalité".

Ce réseau est co-construit avec les communes et partenaires du Contrat de ville déjà engagés dans la prévention et la lutte contre les discriminations: les communes de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, Échirolles, Fontaine et Pont-de-Claix, la Préfecture, le Défenseur des droits, la Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale et la DDCS, les services départementaux de l'Éducation nationale, la CAF, le Conseil départemental.

Cette démarche est ouverte à toutes les structures publiques ou privées du territoire métropolitain souhaitant s'engager sur cette problématique.



## COMMENT DEVENIR PARTENAIRE-ÉGALITÉ ?

### 1. EN FAISANT PART DE VOTRE ENGAGEMENT AUPRÈS DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

### 2. EN PARTICIPANT AU FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

- S'INSCRIRE à au moins 1 des 3 groupes de travail: accès aux droits, emploi-insertion, habitat-cadre de vie
- PARTICIPER à la cellule de veille et d'actions

### 3. EN SIGNANT LA CHARTE D'ENGAGEMENT

#### CONTACT

Sophie Ebermeyer

Direction générale adjointe  
cohésion sociale et urbaine

Tél. : 04 76 59 56 54

sophie.ebermeyer@lametro.fr



**GRENOBLEALPES  
MÉTROPOLE**

#### LE FORUM

3, rue Malakoff

38 031 Grenoble cedex 01

Tél. 04 76 59 59 59 – Fax. 04 76 42 33 43

-  
**lametro.fr**